

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 19 décembre 2023

**II. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION
GENERAL**

2.1– Ressources Humaines

**2.1.2 Repyramidage des enseignants-chercheurs : répartition par
disciplines des possibilités allouées à l'établissement pour la session
2024**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en
séance le 12 octobre 2017 ;*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 3 abstentions, 27 voix pour et 0 voix contre, le repyramidage des enseignants-chercheurs : répartition par disciplines des possibilités allouées à l'établissement pour la session 2024. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 21 décembre 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36



CA du 19 décembre 2023

| Repyramidage PR - Année 2024

REPYRAMIDAGE

Cadre général

L'objectif de ce dispositif d'accès au corps des professeurs d'université est d'atteindre une répartition pour chaque discipline de :

- 60% de maitres de conférences
- 40% de professeurs des universités

Actuellement, à l'Université du Mans, le ratio est de l'ordre de **66,6% de MCF** et **33,4% de PR** (70/30 avant les repyramidages et ouvertures de concours de ces 2 dernières années)



REPYRAMIDAGE

Cadre général

Sont éligibles à ce dispositif :

- Les maitres de conférences hors classe détenteurs de l'Habilitation à diriger les recherches au 1er janvier 2023
- Les maitres de conférences de classe normale, ayant plus de 10 ans de services effectifs dans ce grade et titulaires de l'Habilitation à diriger les recherches au 1er janvier 2023.

NB : il n'existe plus d'objectif de répartition des promus entre MCF HC et MCF CN



REPYRAMIDAGE

Cadre général

Nombre de promotions attribuées à l'Université du Mans :

- 2021 : 2
- 2022 : 2
- 2023 : 2
- 2024 : 2
- 2025 : (à venir)



REPYRAMIDAGE

Nouvelles dispositions depuis 2023

- Possibilité d'ouvrir pour une section ou deux sections d'un même groupe de disciplines du CNU, dans le respect des priorités nationales
- Les dossiers de candidature sont examinés dans un premier temps par le CNU qui rend 2 avis au regard d'une part de l'aptitude professionnelle (l'activité présente) et d'autre part des acquis de l'expérience professionnelle (l'activité passée)
- Le CAC restreint crée des « comités de promotion » (1 président et au moins 4 membres, dont au moins 2 spécialistes de chaque discipline ouverte, tous pouvant être extérieurs sans que ce ne soit obligatoire)



REPYRAMIDAGE

Nouvelles dispositions depuis 2023

- Comme le CNU, le comité de promotion rend 2 avis sur chaque dossier
- Dans la limite de 4 candidats, le comité de promotion entend les candidats ayant reçu les avis les plus favorables
- A l'issue des auditions, le comité de promotion établit les comptes rendus de chacune des auditions et les adresse au chef d'établissement accompagnés de la liste classée par ordre alphabétique des candidats auditionnés
- Le chef de l'établissement établit la liste des candidats dont la nomination est proposée



REPYRAMIDAGE

Retour sur les campagnes 2021, 2022 et 2023

- Pour les campagnes 2021 et 2022, le ministère avait particulièrement ciblé les sections : 01, 06, 07, 14, 27, 64 et 74
- Le CA avait retenu d'ouvrir les sections 01, 06, 33 et 64
- 1 femme et 3 hommes ont été promus
- Pour information, la campagne d'emplois 2022 ouvrait des recrutements PU dans les sections : 05, 07, 14, 27, 28, 60 et 74
6 recrutés sur les 7 étaient MCF HDR à l'Université du Mans
- Toutes les sections visées par le ministère ont été ouvertes, soit au repyramidage, soit au recrutement



REPYRAMIDAGE

Retour sur les campagnes 2021, 2022 et 2023

- Pour la campagne 2023, le ministère avait particulièrement ciblé les sections : ~~01~~, 06, 07, 11, 14, 23, 27, 61, 64 et 74
- Le CA avait retenu d'ouvrir les sections 26 et 67/68
- 1 femme et 1 homme ont été promus
- Pour information, la campagne d'emplois 2023 ouvrait des recrutements PU dans les sections : 01, 05, 06, 09, 11, 19, 21, 27, 60 et 74
6 recrutés sur les 10 étaient MCF HDR à LMU



REPYRAMIDAGE

Retour sur les campagnes 2021, 2022 et 2023

Au 31/12/2023, le vivier connu pour la campagne 2024 de repyramidage sera constitué de 36 MCF HDR (15 Femmes / 21 Hommes). Sur ces 36 MCF HDR, 4 ne sont pas éligibles au repyramidage (classe normale avec moins de 10 ans d'ancienneté)

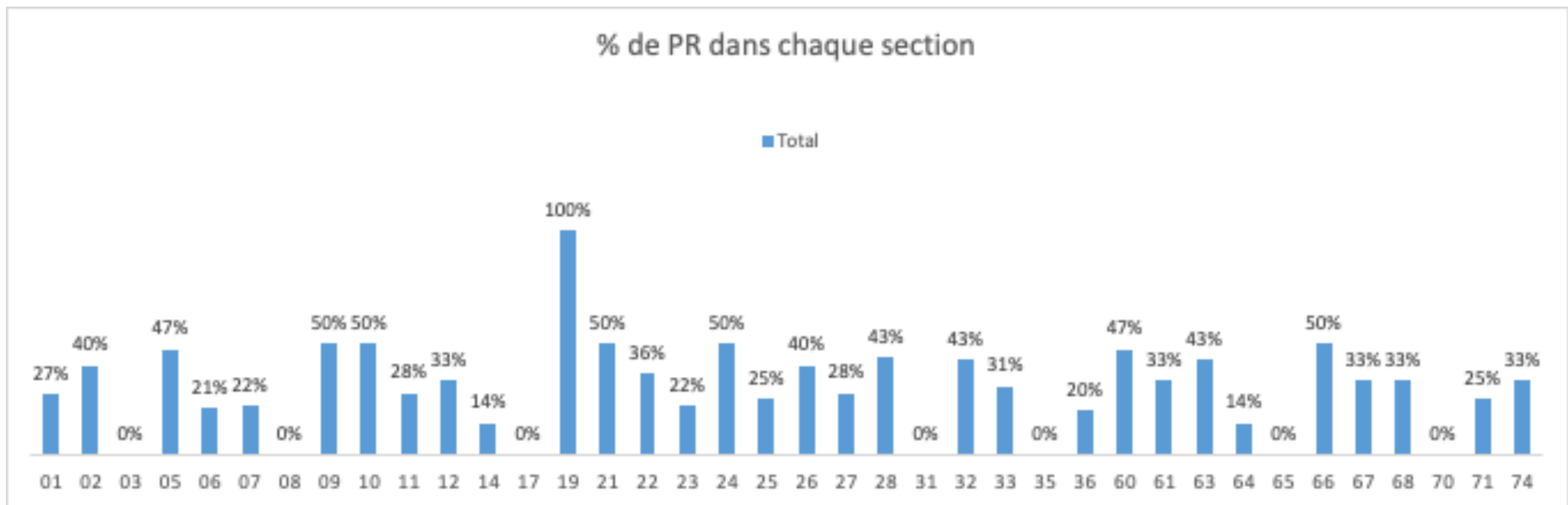
À titre d'information, ce vivier était constitué de 41 MCF HDR fin 2022 et de 52 MCF HDR fin 2021

En 2022 et 2023, 16 MCF HDR LMU ont été promus PU en interne par recrutement (12) ou repyramidage (4). Il s'agit de 4 femmes et de 12 hommes



REPYRAMIDAGE

Proportion de PR par section (population en poste au 31/12/2023)



REPYRAMIDAGE

Campagne 2024

- Pour la campagne 2024, le ministère a particulièrement ciblé les mêmes sections que l'an dernier :

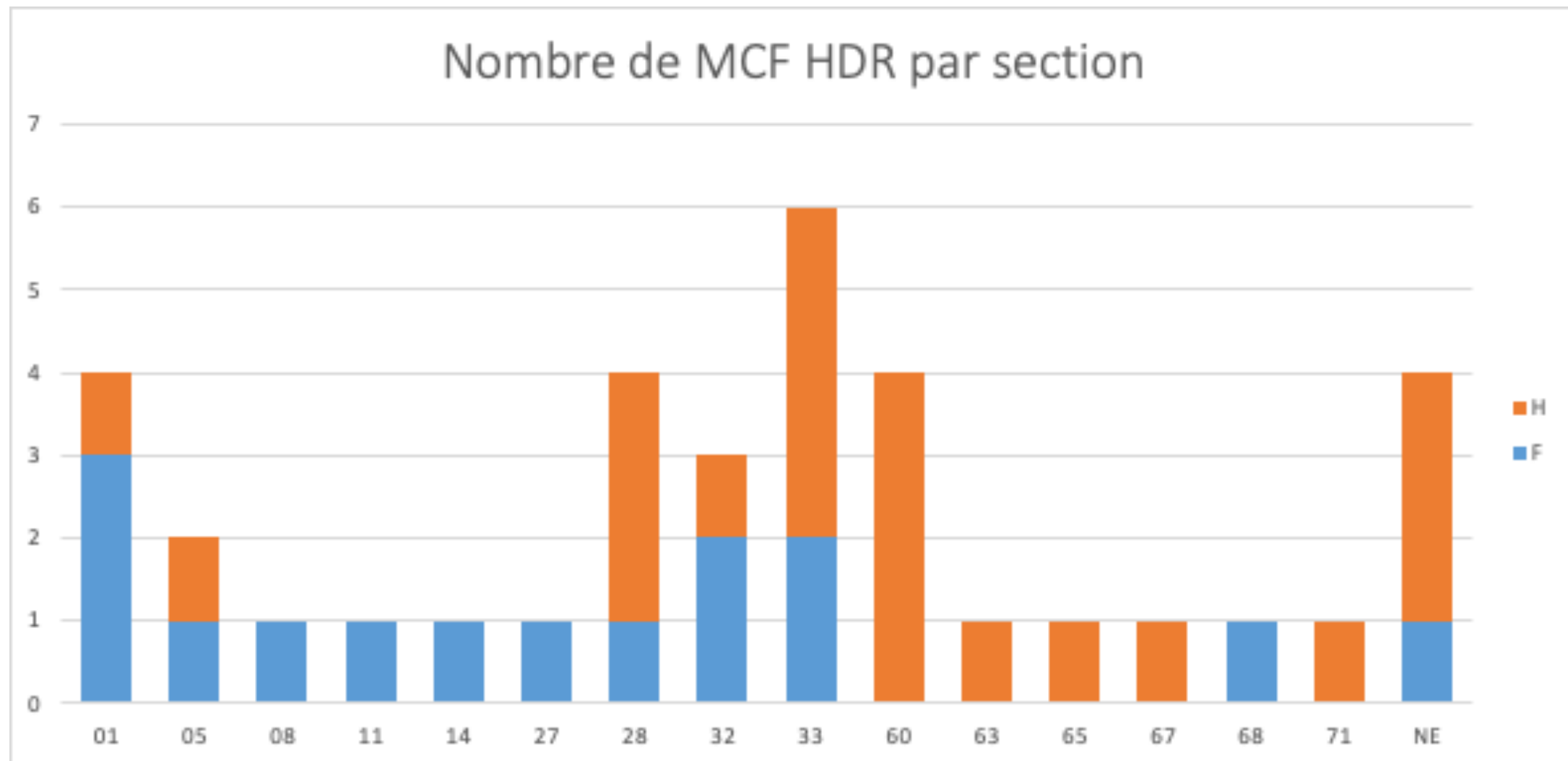
06, 07, 11, 14, 23, 27, 61, 64 et 74

- Pour information, la campagne d'emplois 2024 prévoit d'ouvrir 4 concours de PR dans les sections : 01, 02, 07 et 24



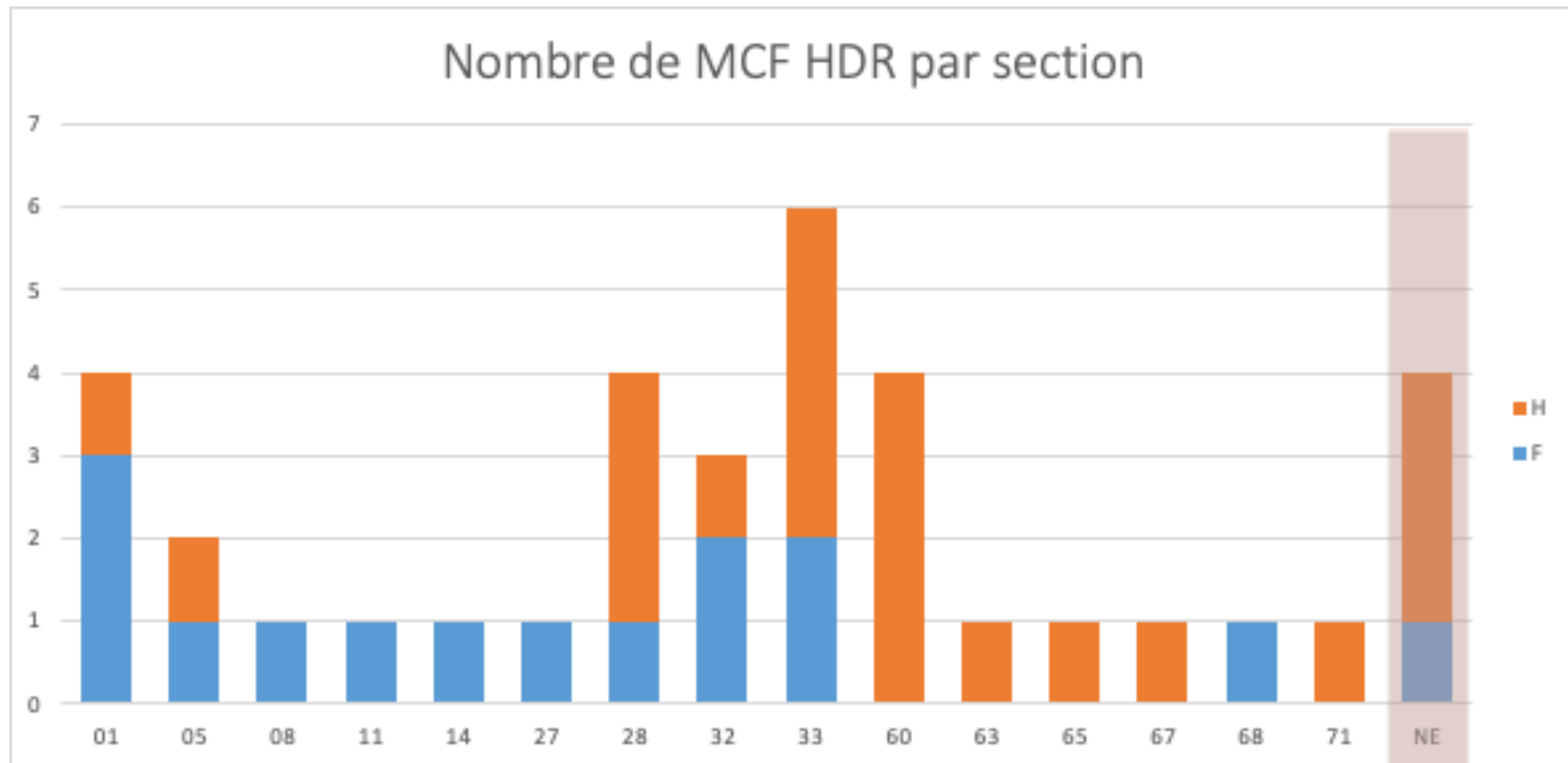
REPYRAMIDAGE

Vivier 2024 (36 MCF HDR éligibles)



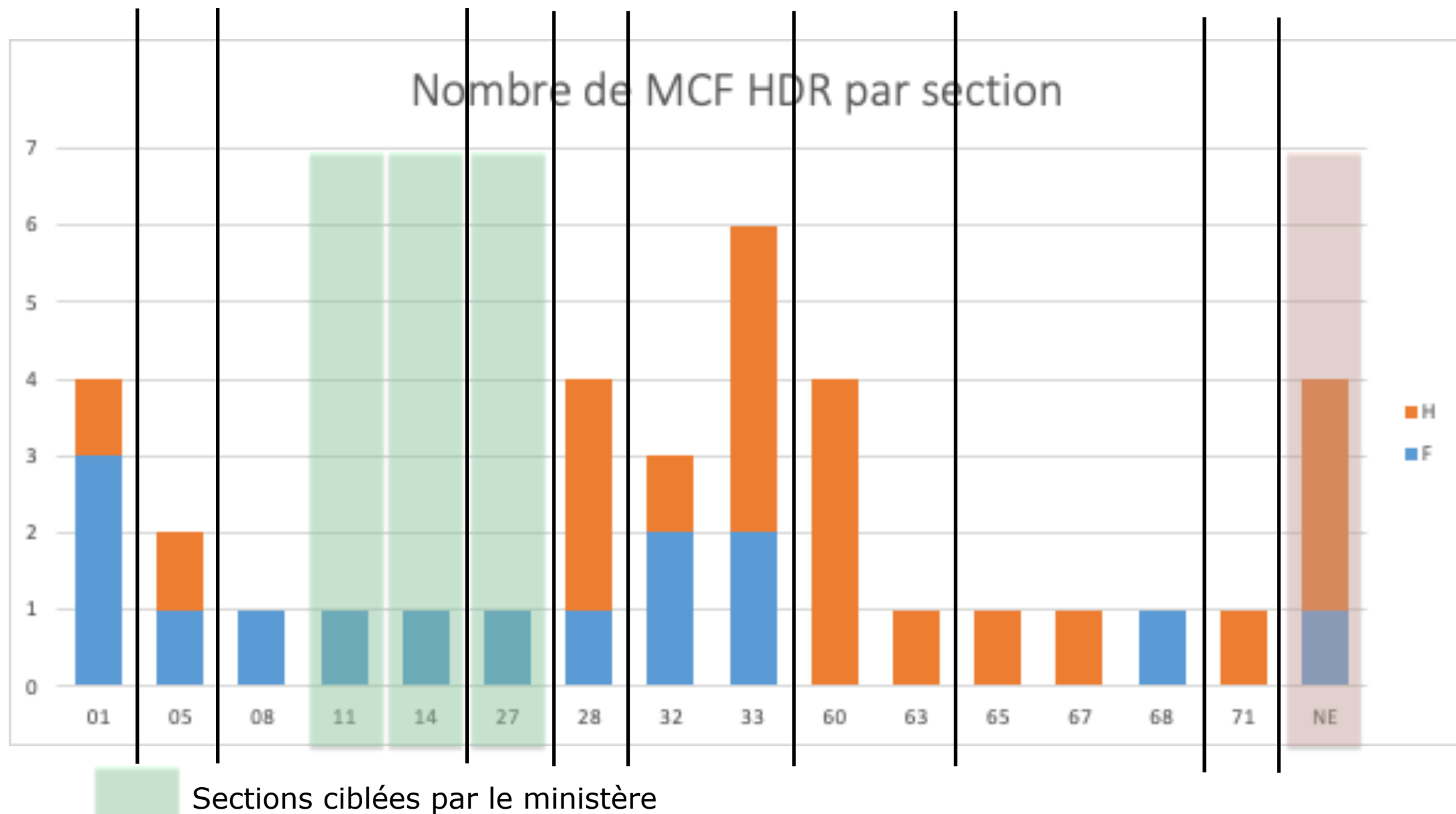
REPYRAMIDAGE

Vivier 2024 (36 MCF HDR éligibles)



REPYRAMIDAGE

Vivier 2024 (36 MCF HDR éligibles)



REPYRAMIDAGE

Rappel des recommandations DGESIP 2023

- L'ouverture d'une section non ciblée par le ministère est envisageable dans le cas où vous choisissiez une section dont le ratio local et/ou national est inférieur à 36%
- Vous ne pouvez pas choisir une section pour laquelle, le taux de 40 % de PR est déjà atteint au plan national et/ou local
- Enfin, pour les sections dont le taux au plan national ou local se situe entre 36 % et 40 %, il vous est demandé de justifier ce choix
- Les sections de 1 à 3, ayant largement fait l'objet de choix hors préconisation pour les sessions 2021 et 2022, ne peuvent être choisies en substitution pour la session 2023



REPYRAMIDAGE

Proposition 2024

- Compte-tenu de ces éléments, la proposition est d'ouvrir les possibilités de repyramidage 2024 dans les sections :
 - 27 au titre du groupe 5 du CNU
 - 32 et 33 au titre du groupe 7 du CNU



REPYRAMIDAGE

Proposition 2024

- Compte-tenu de ces éléments, la proposition est d'ouvrir les possibilités de repyramidage 2024 dans les sections :
 - **27 au titre du groupe 5 du CNU**
 - 32 et 33 au titre du groupe 7 du CNU

Taux de PU en 27 de 28% à LMU, vivier local 1 F HDR

Vivier restreint, mais repyramidage cohérent avec la politique scientifique de l'établissement et du labo, jeune collègue à fort potentiel et fort rayonnement, promotion d'une PU femme dans une discipline où elles sont fortement minoritaires



REPYRAMIDAGE

Proposition 2024

- Compte-tenu de ces éléments, la proposition est d'ouvrir les possibilités de repyramidage 2024 dans les sections :
 - 27 au titre du groupe 5 du CNU
 - **32 et 33 au titre du groupe 7 du CNU**

Taux de PU en 33 de 31% à LMU, vivier local 2 F et 4 H HDR

Taux de PU en 32 de 43% à LMU, mais 34,8% au national, vivier local de 2F et 1H HDR

Importance du vivier, 4F et 5H, équilibre H/F, cohérence avec la campagne d'emploi, très grande qualité des dossiers

